

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le 21 septembre 2018 à 20 heures 30 minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. GAVELLE Christian, Maire, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie.

PRESENTS : MM. GAVELLE Christian, DEWACHTER Christophe, LAPORTE Jacques, FREROT Willy, DEFFONTAINES Gaëtan, Mmes HOORNE Alberte, DEVILLERS Valérie, GRANDVALET Alice, LECOINTRE Béatrice, GRECARD Jocelyne, MICHOT Arlette.

ABSENTS EXCUSES : M. GODIN Jean-Claude ; M. DROCOURT Pascal donne pouvoir à Mme DEVILLERS Valérie.

ABSENT : M. COCU Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gaëtan DEFFONTAINES.

* Rajout d' 1 sujet à l'ordre du jour, accepté par le Conseil Municipal

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT COURT TERME POUR LA LIGNE DE TRESORERIE CONCERNANT LES TRAVAUX D'ECONOMIE ENERGIE *

M. le Maire précise que cette autorisation permettra de financer les 18 000 € des travaux d'économie d'énergie aux écoles sises au 6 rue de l'Ecole (sur un total de 18 730 € HT soit 22 476 € TTC) réalisés pendant les vacances de la Toussaint 2018, en attendant que les 18 730 € de subventions soient versées à la commune courant 2019. La durée de la ligne sera d'un an au taux de 0.93 %, avec des frais de dossier s'élevant à 150 €.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt et tous les documents nécessaires pour le financement de ces travaux.

DELIBERATION AU SUJET DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2018 ;

Le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité, le taux de revalorisation pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2018 à 1,36 %.

DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SE 60 ;

M. le Maire présente aux conseillers le rapport d'activités 2017 du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).
Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'activités du SE60.

DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA CCPV ;

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont eu la possibilité de consulter le site de la CCPV, ou de venir en mairie pour lire le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) en format papier avant cette réunion.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'activités 2017 de la CCPV.

DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DES ORDURES MENAGERES DE LA CCPV ;

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont eu la possibilité de consulter le site de la CCPV, ou de venir en mairie pour lire le rapport d'activités 2017 des déchets de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV) en format papier avant cette réunion.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport d'activités 2017 des déchets de la CCPV.

DELIBERATION CONCERNANT L'INDEMNITE DE GESTION DU TRESORIER DE FORMERIE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 AOUT 2018 ;

M. le Maire fait lecture des indemnités de l'année 2018 pour le Trésorier Municipal, et informe que M. LANDIER est parti le 1^{er} septembre 2018. L'indemnité est donc calculée du 1^{er} janvier au 31 août 2018. Il doit rencontrer la trésorière qui le remplacera jusqu'en fin d'année avant la nomination d'une autre personne.

Ensuite, il rappelle ce qui avait été décidé en 2014, 2015 et 2016 : vote du taux de 50 % au lieu de 100 % de l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection du budget n'avait pas été versée depuis 2015. En 2017, compte tenu de la disponibilité et du travail du trésorier nouvellement nommé, le Conseil Municipal avait décidé de le rémunérer à 75 %, afin de montrer quand même le désaccord du conseil municipal pour la baisse des aides qui sont allouées à notre commune. Le trésorier propose son indemnité 2018 également à 75 %.

Le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, pour l'année 2018 :

- d'accorder l'indemnité de conseil **pour 8 mois au taux de 75 % = 189,88 €**
- d'accorder en totalité le versement de l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de **45,73 €**.

CONVENTION CONCERNANT LE PERISCOLAIRE DE SENANTES AVEC LE CENTRE SOCIAL DE SONGEONS ;

M. le Maire rappelle que par la délibération du 31/08/2012 les conseillers l'avait autorisé à signer la convention avec le centre social de Songeons pour l'organisation de l'accueil périscolaire dans les locaux de Senantes à compter de la rentrée scolaire de septembre 2012.

Il explique ensuite aux conseillers la nécessité de compléter les clauses de cette convention concernant la facturation des frais engagés pour le fonctionnement du périscolaire de Senantes, ceci impliquant la signature d'un avenant à la convention.

Le Conseil Municipal, délibère et décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de gestion d'accueil au périscolaire de SENANTES avec le Centre Social Rural de Songeons (CSR).

LOGICIELS JVS POUR LA MAIRIE ;

M. le Maire précise qu'il a demandé un devis à la société JVS, dont les logiciels sont utilisés par la mairie pour la population, les élections, la comptabilité, paye... afin de savoir si une économie pouvait être réalisée car le contrat de 3 ans venait à échéance. Il y a 3 choix possibles :

- conserver le pack des logiciels actuels (3 346.80 € TTC, répartis sur l'investissement et le fonctionnement) ;
- n'utiliser que certains logiciels actuels « à la carte » (1 500 € plus cher car les formations ne sont plus comprises dans le prix de base et qu'il faut racheter les licences de ces logiciels) ;
- changer de logiciels pour un format « cloud » (2 000 € plus cher et prévoir l'achat d'un ordinateur plus puissant).

Il ajoute que de nombreux changements notamment en comptabilité doivent intervenir dans les 3 années à venir (dématérialisation totale, signature électronique, système « Comedec » pour l'état civil, système « Actes » pour la Préfecture...) pour lesquels les secrétaires auront besoin de formations.

=> Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de conserver le pack des logiciels actuels, moins onéreux, et autorise M. le Maire à signer le contrat pour 3 ans.

DECISION CONCERNANT LES 3 EMBLEMES DES BORNES A PAPIERS ;

M. le Maire fait lecture de la fiche technique fournie par la CCPV en ce qui concerne les contraintes d'accessibilité des bornes papier (largeur route pour camion de collecte, éloignement vis-à-vis des lignes aériennes, espacement minimum avec conteneur à verre). Une dalle en béton sera faite pour que le terrain soit stable afin de ne pas vriller le bac. Chaque emplacement, situé sur le plan cadastral, devra être adressé à la CCPV.

Il rappelle que 3 bornes à papiers sont attribuées à notre commune, **et qu'il n'y aura plus de ramassage avec la poubelle de tri sélectif des cartons et papiers à compter du 1^{er} janvier 2019.**

Les conseillers décident de placer les 3 bornes de la façon suivante :

- une, dans la Rue de l'Eglise avec les bacs à verres
- une, au hameau de Bois-Aubert (près de la mare)
- une, au hameau du Bray (près de l'arrêt de car, et de la réserve incendie)

GRAVILLONNAGE : RECENSEMENT DES BESOINS POUR LES TRAVAUX REALISES EN 2019 ;

M. le Maire propose qu'environ 4 000 m² de gravillonnage de nos voiries communales soient réalisés en 2019 (suivant le calcul d'une moyenne entre les travaux 2017 et 2018 réalisés). Il est proposé de faire des travaux sur la voie communale N°4 (le fond d'Amuchy vers Cuigy-en-Bray).

Un devis sera établi par les services de la CCPV. Le coût de ces travaux sera communiqué ultérieurement aux conseillers.

Les conseillers en prennent bonne note.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire précise que cette information a été reçue le 13/09 après la distribution du compte-rendu à la population. La CCPV organise le mardi 25/09/2018 à 19 h à la salle culturelle de Songeons une soirée débat sur le PLUi H pour laquelle la population est invitée. Les conseillers ont eu cette information hier par mail ou en format papier avec une note d'information. L'affiche a été mise dans les cadres extérieures de la mairie, de la bibliothèque et sur la porte du secrétariat (salle attente) dès réception.

- M. le Maire informe les conseillers sur l'avancement des travaux qui avaient été décidés pour cette année :

- les réserves incendies : mise aux normes pour l'accès des pompiers aux réserves de Groscourt, Montperthuis, les 2 dans Le Bray ainsi que la mare de Goulancourt.
- l'allée piétonne dans le virage depuis le N° 33 Rue Principale sera réalisée prochainement.

- M. le Maire précise qu'avec l'aide de Mme Alice GRANDVALET et de M. Gaëtan DEFFONTAINES, conseillers, une bonne vingtaine de visiteurs ont été accueillis afin de visiter notre église lors de son ouverture pour les journées du patrimoine le dimanche 16 septembre de 10 h à 18 h.

La souscription à la Fondation du Patrimoine a été lancée le 12 septembre pour aider au financement des travaux, et des dons ont été déjà perçus.

Les échafaudages sont installés pour débiter les travaux de restauration de la sacristie et du vitrail du Chœur.

- M. le Maire et M. Christophe DEWACHTER, son 1^{er} adjoint, font le compte-rendu de la réunion de travail sur le PLUi H à laquelle ils ont participé en juillet 2018.

- Mme Béatrice LECOINTRE, conseillère, cite les différents aménagements dans les hameaux effectués par la commission florale avec l'aide des agents communaux concernant le fleurissement à venir. Elle évoque avec les membres de la commission le projet de matinées citoyennes, et propose une première rencontre le **samedi 03 novembre 2018 à 9 h 00 (voir le détail dans les informations ci-jointes).**

- M. Christophe DEWACHTER, adjoint, propose de poser des séparateurs modulaires en plastique rouge et blanc sur l'accotement à l'entrée de la RD 1 en venant de Villers-sur-Auchy. Si les conseillers sont d'accord, il recontacte le centre routier du département basé à Songeons afin qu'il en prête à la commune pour essayer d'en un premier temps. Ceci est entrepris en raison de la détérioration de l'accotement.

- M. Christophe DEWACHTER, adjoint, fait le point avec M. Jacques LAPORTE, adjoint, au sujet du petit matériel du local du football.

- - INFORMATIONS - -

PERMANENCE DE LA MAIRIE : FERMETURE VENDREDI 02 NOVEMBRE 2018